

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 Octobre 2021
Commune de
PAULHAN N° 2021/10/20

Date de la convocation	11/ 10 / 2021
	Votes : 20
Présents : 17	Pour : 20
Absents : 7	Contre : 0
Représentés : 3	Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un et le dix huit octobre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, BAILLEUX-MOREAU Yves, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, BOUISSON Mylène, GASC Carine, JAURION Léon, GASC Georges, LAMBERT Véronique, AMMARI Hanane, CAPELLE Lactitia, LAMBERT Marcel,

Etaient Absents : MM. SEBASTIAN David, DJUROVIC Aleksandra, DUPONT Laurent, HEREDIA Fabienne, GARIN-MICHAUD Gérard, NOUGOUM Mohamed, JAM Thierry.

Procurations : - Mr GUERIN Grégory à Mme GAVINET Isabelle
- Mme LABORDA Véronique à Mr ALEIX Bertrand
- Mr BIROUSTE Pascal à Mr LAMBERT Marcel

Objet : Adoption d'une convention d'occupation temporaire du domaine public par l'association POLY NOTES -

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que l'association POLY NOTES souhaite utiliser la salle APEX et la salle des maîtres du groupe

Mairie de Paulhan
034-213401946-20211018-2021-10-20-DE
Date de télétransmission : 20/10/2021
Date de réception préfecture : 20/10/2021

scolaire « Arc en Ciel » pour effectuer des cours de chant choral théâtralisé un weekend par mois du samedi 14 h 00 au dimanche 16 h 00.

Il rappelle que la ville de Paulhan est propriétaire du groupe scolaire « Arc en Ciel ».

A ce titre, il convient de conclure une convention tripartite entre la commune de PAULHAN, la Directrice du groupe scolaire « Arc en Ciel » et l'association POLY NOTES qui définira les conditions et modalités pratiques de cette occupation.

La présente convention prendra effet à compter de sa signature et pour une durée de trois ans. Elle est consentie à titre gratuit par la ville de Paulhan et la directrice du groupe « Arc en Ciel », est acceptée par l'association POLY NOTES à titre gratuit.

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte la convention d'occupation temporaire de la salle APEX et la salle des maîtres du groupe scolaire « Arc en Ciel » par l'association POLY NOTES,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20211018-2021-10-20-DE
Date de télétransmission : 20/10/2021
Date de réception préfecture : 20/10/2021